

Paris, le 25/03/2024

Communiqué du Bureau de la SoPHAU sur la réforme du CAPES en préparation

Le Bureau de la SoPHAU vient de prendre connaissance d'un document ministériel intitulé « les Écoles Normales du XXI^e siècle » et supposé définir la future « stratégie de formation et de recrutement des professeurs ». Le Bureau exprime ses plus vives préoccupations quant aux modalités et aux contenus de cette réforme, élaborée sans véritable consultation des acteurs de terrain. Il déplore :

- un calendrier irréaliste : alors qu'elles viennent à peine de renouveler leur offre de formation ou sont encore engagées dans ce processus, les équipes pédagogiques, déjà surchargées de travail, ne pourront ni mettre en place ni faire valider pour la rentrée 2025 les modules de licence supposés préparer au nouveau concours du CAPES, prévu désormais en 3^e année de licence ;
- l'absence d'indications pertinentes sur le contenu précis de la préparation, son financement ou la nature exacte des épreuves du concours ;
- le contenu même de la réforme censé opérer le « choc des savoirs » attendu par le ministère : un concours passé en fin de licence – au cours du semestre 6 en fait – et après une formation consacrée pour un tiers à sa préparation, ne pourra assurer le socle disciplinaire nécessaire aux futurs professeurs du secondaire, ni les méthodes pour continuer à se former une fois entrés dans le métier ; en l'état, aucun enseignement disciplinaire n'est prévu dans les nouveaux masters ENSP censés accueillir les lauréats du concours alors même que la formation professionnelle proposée actuellement par le ministère se trouve dans un état avancé de déréliction ;
- au mieux, le caractère impensé de la réforme envisagée, au pire le mépris de ceux qui l'imposent, car rien n'est prévu pour les autres parcours : qu'advient-il de la promotion 2024-2025 du master MEEF, supposée passer le CAPES sous son format actuel en 2026, à un moment où le ministère ne prévoit déjà plus qu'un concours en 3^e année de licence ? Quelle issue pour les étudiants qui échoueraient au concours de licence ou qui souhaiteraient se réorienter en cours de formation ?

L'absence de communication précise du ministère sur une réforme majeure, qui concerne tant les enseignants du secondaire et du supérieur que des centaines de milliers d'élèves et d'étudiants ne peut être ressentie que comme une forme de mépris et la volonté de détruire les concours et la formation des enseignants. La réforme apparaît comme une énième réforme comptable visant à utiliser les fonctionnaires-stagiaires de master comme moyens d'enseignement en lieu et place de titulaires confirmés. Elle ouvre en outre l'inquiétante possibilité d'une révision des statuts des professeurs du secondaire, le collège étant seul prévu comme lieu d'enseignement pour les futurs certifiés. Enfin, elle disjoint définitivement les concours du CAPES et de l'agrégation

Les métiers de l'enseignement secondaire réclament au contraire respect, cohérence, approfondissement disciplinaire, revalorisation des salaires et meilleures conditions de travail.

C'est pourquoi le Bureau de la SoPHAU invite dès à présent les collègues de l'enseignement supérieur à faire remonter, à l'échelle de leur université et à l'échelle nationale, leur refus de mettre en œuvre la réforme du ministère.